

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 novembre 2025

Objet : Adhésion à la Centrale d'Achat du Resah.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 27 novembre deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Daniel GUERIN
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO

Avaient donné procuration :

Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Daniel GUERIN
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Igor SEMO
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick de la MARQUE

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Marie CHAVANON
Madame Julie FOURNIER
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, Mme Marie-Gaël DAREAU, représentante de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Adhésion à la Centrale d'Achat du Resah.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.2113-4,

Considérant que la centrale d'achat du Resah agit comme intermédiaire entre les établissements adhérents et les fournisseurs,

Considérant l'intérêt du CIG Petite Couronne d'adhérer à la Centrale d'Achat du Resah afin d'accéder à des marchés publics déjà négociés, de bénéficier de tarifs optimisés grâce à la mutualisation, de gagner du temps sur les procédures de consultation et de profiter d'un accompagnement personnalisé,

Considérant que la centrale d'achat du Resah propose la mise à disposition de plus de 6000 accords-cadres ou marchés conclus avec 1000 fournisseurs et relevant de 12 familles d'achat notamment dans le domaine du numérique,

Considérant que le coût pour le CIG se décompose comme suit :

- Une tarification annuelle correspondant à l'adhésion d'un montant ajustable de 600 €
- Un contribution financière annuelle appliquée en fonction du marché sélectionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la demande d'adhésion du CIG Petite Couronne à la Centrale d'Achat du Resah et la souscription à un ou plusieurs marchés.

Article 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

Article 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Resah,

Article 4 : APPROUVE les conditions tarifaires de la Centrale d'Achat du Resah.

